



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

## Casques bleus de l'ONU : des gardiens de la paix ou un mécanisme inachevé ?

*Séance d'information à l'intention des parlementaires sur les processus de l'ONU n° 11*

**Mercredi 28 mai 2025, 9 h 00-10 h 00 (New York) – En anglais et français**

---

Depuis 1948, les soldats de la paix de l'ONU, reconnaissables à leurs emblématiques casques bleus, sont à la tête des efforts internationaux visant à pérenniser la paix dans les zones de conflit. Opérant dans des conditions difficiles, ils sont chargés de protéger les civils, de soutenir les processus politiques et de faciliter la reconstruction des sociétés déchirées par la guerre. Toutefois, leur mandat a des limites et suscite des critiques.

Les **missions** de maintien de la paix de l'ONU mobilisent plus de 87 000 personnes originaires de plus de 120 pays et disposent d'un budget annuel de 6,45 milliards d'USD. Elles ont pour objectif de protéger les civils, de soutenir les négociations politiques et de permettre aux pays de se relever après un conflit. Au Libéria, en Sierra Leone et au Cambodge, par exemple, ces missions ont été un succès. Cependant, des **problèmes** persistent, notamment des allégations de mauvaise conduite, un manque de ressources et des lacunes opérationnelles. L'une des principales faiblesses des missions de maintien de la paix de l'ONU tient à la portée limitée de leur mandat, qui consiste essentiellement à maintenir la paix après un cessez-le-feu et non à intervenir activement pour prévenir les conflits.

Une question est fréquemment soulevée à cet égard, à savoir pourquoi les soldats de la paix se limitent à maintenir la paix, au lieu de l'imposer. Les principales raisons sont les suivantes :

- Des restrictions juridiques – Les chapitres VI et VII de la Charte des Nations Unies exigent le consentement de l'État hôte et limitent le recours à la force, sauf en cas de légitime défense.
- Des contraintes liées au mandat – La plupart des missions sont déployées pour surveiller les cessez-le-feu et prévenir les escalades, et non pour mobiliser activement les groupes armés.
- Des limitations politiques et en termes de ressources – L'imposition de la paix nécessiterait une capacité militaire substantielle que les États membres ne sont souvent pas disposés à fournir.
- Un risque d'impartialité – S'ils prennent activement part aux combats, les soldats de la paix risquent d'être perçus comme une force partisane plutôt que comme une force médiatrice.

Ces dernières années, des **comportements répréhensibles**, en particulier des actes présumés de violence et d'exploitation sexuelles, ont ébranlé la confiance dans les forces de maintien de la paix de l'ONU. Des mesures ont été prises pour lutter contre ce phénomène, notamment la mise en place de formations plus poussées sur la conduite et la discipline, le renforcement des mécanismes de contrôle et la création du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'amélioration de la réponse des Nations Unies à l'exploitation et aux abus sexuels. Cependant, il reste difficile d'amener les responsables à répondre de leurs actes, en particulier lorsque les troupes proviennent de pays contributeurs dotés de cadres juridiques insuffisants pour lutter contre ce type d'inconduite.

L'intégration de la **dimension de genre** dans le maintien de la paix est également un aspect essentiel. Les femmes ne représentant actuellement que 6,6 % du personnel en uniforme, des mesures sont prises pour accroître leur représentation et pour instaurer des pratiques de recrutement sensibles au genre. L'égalité des sexes dans le cadre du maintien de la paix améliore l'efficacité opérationnelle tout en favorisant une confiance accrue de la part des populations locales et une meilleure coopération avec elles.

Les **propositions de réforme** actuelles visent à réviser les mandats pour y inclure la prévention des conflits, à renforcer les mécanismes de responsabilisation et à tirer parti des innovations technologiques. La mise en place de partenariats avec les organisations régionales et les ONG est également considérée comme essentielle pour améliorer l'efficacité et l'impact des opérations de maintien de la paix.

Cette séance d'information fournira aux parlementaires une vue d'ensemble des opérations de maintien de la paix, en explorant leurs réussites, les critiques dont elles font l'objet, les perspectives en matière d'égalité des sexes et les possibilités de réforme. Elle abordera notamment les questions suivantes :

- Comment les soldats de la paix peuvent-ils mieux s'adapter aux conflits complexes qui sévissent aujourd'hui dans le monde ?
- Quels sont les obstacles qui entravent la réalisation de l'égalité des sexes au sein des forces de maintien de la paix ?
- Comment améliorer la responsabilisation au sein des missions ?
- Les mesures prises pour répondre aux allégations de mauvaise conduite sont-elles suffisamment rigoureuses ?

#### **Intervenants :**

- **M. Jean Pierre Lacroix**, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix
- **S. E. Ambassadeur Lok Bahadur Thapa**, Représentant permanent du Népal aux Nations Unies
- **Mme Ai Kihara-Hunt**, Université de Tokyo, co-autrice de *The Future of Peacekeeping, New Models and Related Capabilities*

#### **Le saviez-vous ?**

**Principaux contributeurs :** le Bangladesh, l'Inde et le Rwanda sont les pays qui fournissent le plus de troupes aux missions de maintien de la paix.

**Coût :** le budget du maintien de la paix représente moins de 0,5 % des dépenses militaires mondiales.

**Représentation des femmes :** les femmes représentent actuellement 6,6 % du personnel en uniforme.

## **INSCRIPTION**

Cette séance d'information s'inscrit dans le cadre d'une série disponible sur la [chaîne YouTube de l'UIP](#).